



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet immobilier Meyzieu Gare - Rue Henri Lebrun à Meyzieu (69)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALLIADE HABITAT

Raison sociale

N° SIRET

9 6 0 5 0 6 1 5 2 0 0 2 7 6

Type de société (SA, SCI...)

SA de HLM à conseil d'administration

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

LOPEZ

Prénom(s)

Sarah

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a	Les constructions créent une surface de plancher de 11 221 m ² (>10 000 m ²).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet immobilier Meyzieu Gare prévoit la construction de 175 logements. Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Tènement foncier (terrain d'assiette) : 8 598 m² ;
- Surface de plancher globale : 11 221m² répartie via : 175 logements dont 45 logements sociaux, 90 logements abordables, 40 logements en accession libre et 3 locaux en rez-de-chaussée;
- Réalisation de 178 places de stationnement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise la création d'un ensemble immobilier à vocation principalement résidentielle, situé à Meyzieu (69), sur une emprise foncière d'environ 8 598 m². Il a pour objectif de répondre aux besoins locaux en logements diversifiés et accessibles, tout en s'inscrivant dans une démarche de qualité urbaine, architecturale et environnementale.

En effet, il vise à :

- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle à l'échelle de l'îlot ;
- Créer un habitat durable, s'appuyant sur une performance énergétique élevée et une gestion alternative des eaux pluviales (noues, récupération, infiltration) ;
- Valoriser le paysage et la biodiversité locale à travers un cœur d'îlot généreusement planté, une réserve de biodiversité, et des massifs comestibles partagés ;
- Renforcer le lien social en intégrant des espaces de rencontre, de cueillette, de compostage et de pédagogie sur le vivant ;
- Offrir une transition urbaine douce, cohérente avec le tissu environnant, avec une gradation des hauteurs (R+4 à R+2) et un travail sur les pleins et vides (typologies en peigne, venelles, placettes).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux préparatoires sont les suivants :

Les installations de chantier propre au présent lot (vestiaires et sanitaires) conformément à la réglementation en vigueur/ Le barriérage et la signalisation des zones de travail / Les études d'exécution de l'entreprise/ L'établissement des formalités AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)/ Les sondages à l'aide d'engins de chantier et à la main pour repérage des réseaux existants / L'abattage des arbres existants / La dépose et mise en stock de candélabre existant/ La démolition de bordures existantes abandonnées/ La consignation et obturation des réseaux gravitaires/ La dépose des affleurants abandonnés/ La dépose des canalisations abandonnées / La démolition de revêtement de chaussée en enrobé.

A la suite des travaux préparatoires des travaux de terrassement et de voirie notamment de désimperméabilisation des sols et de végétalisation des extérieurs seront réalisés.

L'ensemble des eaux usées et eaux vannes seront collectées en sous face de dalle puis dirigées au droit des limites de propriété en bordure du domaine public. Pour les travaux il sera prévu : Réalisation des tranchées pour réseaux Eaux Usées/ Mise en œuvre des canalisations PV Ø200/ Raccordement sur les branchements créés / Essais d'étanchéité, l'hydrocurage et le récolement des réseaux.

La gestion des Eaux Pluviales se fera par infiltration avec un niveau de protection dimensionné pour une pluie trentennale. Il est prévu : La réalisation des tranchées pour réseaux Eaux Pluviales/ La fourniture et mise en œuvre des canalisations PVC pour Eaux Pluviales / La fourniture et pose des ouvrages de régulation / La construction de regards et tabourets grille/ Les essais d'étanchéité, l'hydrocurage et le récolement des réseaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet, à usage résidentiel, sera exploité dans le cadre des normes habituelles applicables à ce type d'aménagement. Les espaces communs, les voiries et les aménagements paysagers seront entretenus régulièrement. Les espaces verts feront l'objet d'une gestion différenciée favorisant la pérennité de la végétation.

En fin de vie, les bâtiments et aménagements pourront être déconstruits selon les procédures standards du secteur. Les matériaux issus du démantèlement seront triés et évacués vers les filières appropriées. Les aménagements paysagers pourront être adaptés à un nouveau projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce stade, le projet est essentiellement soumis à un examen au cas par cas au titre du code de l'environnement. En effet, en l'état actuel, le projet ne relève pas d'une déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement en vigueur.

Concernant les procédures administratives d'autorisation d'urbanisme, il est soumis à permis de construire et permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Surface de plancher	8 598 m ² 11 221 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 49 Voie : Rue Henri Lebrun

Lieu-dit :

Localité : Meyzieu

Code postal : 6 9 3 3 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 5 9 , 5 4 " 3 Lat. : 4 5 ° 4 6 , 1 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme et de l'habitat de la Métropole de Lyon - Zone URm1c (Zone mixte de liaison entre les quartiers centraux et périphériques).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Agglomération Lyonnaise 2025-2029.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le projet se situe dans le périmètre du PPRI du Grand Lyon approuvé par arrêté préfectoral le 6 mars 2008.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site se trouve à proximité directe des sites BASIAS suivants : - SSP4069904 (Récupération de matières recyclables (métaux)); - SSP4073331 (Dépôt de métaux); - SSP4073648 (Fabrique articles en Al et mat. plastiques anc., produits chimiques) - SSP4072629 (Atelier de maréchalerie, serrurerie avec générateur d'acétylène).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de travaux de rabattement de nappe, ni de dispositifs de drainage profonds susceptibles d'impacter les masses d'eau souterraines. Les aménagements privilégient l'infiltration des eaux pluviales en surface (noues, sols perméables), ce qui contribue au contraire à la réalimentation naturelle des nappes. Aucune imperméabilisation massive du sol n'est envisagée, et les surfaces de pleine terre représentent environ 31 % de l'emprise totale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déblais générés par les travaux de terrassement seront en majorité réutilisés sur site, notamment pour les modelés de terrain et l'aménagement paysager (vallonements, noues, talus, etc.). Les matériaux non réutilisables seront évacués et pris en charge dans des filières autorisées, conformément à la réglementation en vigueur sur la gestion des déchets inertes.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des apports ponctuels de matériaux seront nécessaires, notamment pour les couches de forme, les voiries, les réseaux, ainsi que certains aménagements paysagers (stabilisés, paillages, substrats).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilisera pas directement les ressources naturelles du sol ou du sous-sol (pas d'extraction de matériaux sur site).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans un secteur urbain déjà desservi par les réseaux publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est localisé en milieu urbain dense sans habitats naturels remarquables ni zonages écologiques. Une stratégie de renaturation a été intégrée à la conception du projet visant à recréer un environnement favorable à la biodiversité locale : création de 31 % de pleine terre, palette végétale diversifiée à base d'essences locales, rustiques et adaptées au milieu urbain, stratification des végétaux pour favoriser l'accueil de la petite faune, mise en place d'habitats spécifiques.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas au sein ou à proximité d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe en milieu urbain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ni situé à proximité immédiate d'un établissement SEVESO ou d'une installation classée pour l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'emprise du projet est situé dans une zone soumise à un risque sismique modéré et à un risque de retrait gonflement des argiles faible. Le risque radon est également faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone identifiée comme à risque sanitaire particulier.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant la phase travaux, le projet engendrera temporairement une augmentation du trafic en lien avec l'utilisation d'engins de chantier. En phase d'exploitation, des déplacements liés à la présence d'habitants dans les logements construits seront engendrés.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet pourra générer des nuisances sonores temporaires liées aux travaux de construction. En phase d'exploitation, les sources sonores seront principalement liées à la vie résidentielle courante.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La zone du projet, située à proximité de la gare de Meyzieu, est soumise à un certain niveau de nuisances sonores liées au trafic ferroviaire et à la circulation urbaine.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas soumise à des nuisances olfactives particulières.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibrations significatives lors de sa phase d'exploitation. Durant la phase de chantier, des vibrations ponctuelles peuvent être générées par les travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas soumise à des nuisances olfactives particulières.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet pourra générer des émissions lumineuses ponctuelles : éclairage public, des voiries internes et des espaces communs extérieur. Toutefois, ces émissions seront limitées et maîtrisées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La zone du projet à Meyzieu se situe en milieu urbain, déjà équipée en éclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air en phase d'exploitation. Toutefois, des émissions temporaires de poussières et de polluants atmosphériques peuvent avoir lieu durant la phase de chantier notamment lors des opérations de terrassements. Ces émissions resteront ponctuelles et localisées.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux usées des logements seront raccordées au réseau d'assainissement collectif existant.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux de pluie seront gérées en limitant au maximum le rejet dans le réseau public à l'aide de noues, lit de galet drainant, prairie en creux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendre des effluents domestiques, exclusivement liés à l'usage des logements et des locaux commerciaux. Tous les effluents seront raccordés au réseau public d'assainissement géré par la Métropole de Lyon.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet générera principalement des déchets non dangereux et inertes durant la phase de chantier (béton, gravats, déblais, bois, métaux, plastiques, cartons, etc.). Leur tri et leur élimination seront assurés conformément à la réglementation en vigueur. Aucun déchet dangereux spécifique n'est prévu, en dehors des déchets potentiellement issus des engins de chantier (huiles, solvants), lesquels seront gérés par des filières agréées. En phase d'exploitation, la production de déchets sera domestique.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel ou archéologique. Il est situé en dehors de tout périmètre de protection patrimoniale (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, etc.) et ne concerne aucun site inscrit ou classé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet engendre une modification de l'usage du sol. Le terrain concerné actuellement en friche, fera l'objet d'un changement d'affectation pour permettre la réalisation d'un programme résidentiel et commercial. Ce changement est cohérent avec les orientations du document d'urbanisme en vigueur (PLU-H de la Métropole de Lyon), qui prévoit la constructibilité de la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : Conservation et valorisation des espaces naturels existants : Choix des essences végétales indigènes et locales : Le recours à une palette végétale adaptée au site évite l'introduction d'espèces invasives/ Limitation de l'imperméabilisation des sols : Le projet privilégie les surfaces en pleine terre et les matériaux perméables/ Implantation des bâtiments : Leur positionnement et orientation ont été étudiés pour minimiser les perturbations sur les corridors écologiques et les espaces verts/ Sur le chantier : Interdiction de déversement dans le milieu, sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques, Stockage des hydrocarbures dans des cuves à double étanchéité, regroupement des déchets de chantier sur une zone provisoire de stockage, suivi de survenue de crue du Canal de Jonage.

Suivi et adaptation : Un plan de gestion et d'entretien des espaces verts sera mis en place.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain équipé des infrastructures nécessaires et ne porte pas atteinte à des milieux naturels sensibles ou à des zones protégées. De plus, les caractéristiques du projet ne laissent pas présager d'impacts environnementaux significatifs, durables ou irréversibles. Par conséquent, il apparaît que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale au regard des critères réglementaires en vigueur.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom GIRAUD

Prénom SYLVAIN

Qualité du signataire DIRECTEUR MAITRISE D'OUVRAGE

À LYON

Fait le 26/09/2025

le 26.09.2025
Sylvain Giraud
Directeur Maitrise d'ouvrage
PO Aurélie FRONTERA

Alliade Habitat 
 173 avenue Jean Jaurès
 69364 LYON Cedex 07

Signature du (des) demandeur(s)